

LE COMITÉ CONSULTATIF FINANCIER ET LÉGAL

Le 16 janvier 2012

Chers Pères, présidents des Conseils paroissiaux de pastorale, paroissiens et paroissiennes,

Objet : Le Comité consultatif financier et légal (FLAC) Mise à jour

Cette lettre veut vous mettre au courant des activités du Comité consultatif financier et légal (FLAC) pendant la dernière partie de 2011.

Le Comité est heureux de vous informer que, conformément à nos engagements par rapport au Règlement légal, nous avons fait un nouveau versement de Quatre Millions Deux Cent Mille (4,200,000.00\$) Dollars. C'est le deuxième versement de notre règlement de Douze Millions (12,000,000.00\$) de Dollars. A ce jour, votre diocèse a déboursé Sept Millions Huit Cent Mille (7,800,000.00\$) Dollars de notre engagement relatif au Règlement. Il nous reste un dernier montant à payer le 1^{er} novembre 2012. Ce versement est de Quatre Millions Deux Cent Mille (4,200,000.00\$) Dollars.

Ventes d'immeubles :

Comme nous l'avons indiqué dans les mises à jour précédentes, le montant qui nous reste à payer selon les exigences du Règlement proviendra de la liquidation des propriétés jugées non essentielles du diocèse. Alors que la collecte des argents et des investissements disponibles des différentes paroisses a donné de très bons résultats, le diocèse doit faire face à de véritables défis quant à son programme pour la liquidation de ses biens immobiliers. En date du 31 décembre 2011, le diocèse a vendu des propriétés jugées non essentielles pour une valeur de Deux Millions Cent Douze Mille (2,112,000.00\$) Dollars. Le ralentissement économique et la réduction générale du marché immobilier a fait que, au moment où nous devions faire notre paiement de novembre 2011, nous n'avions pas assez d'argent dans le compte du règlement. Le Comité a alors recommandé à notre évêque que le diocèse fasse un emprunt pour combler ce trou afin de financer le paiement de novembre. Nous avons obtenu cet emprunt des principaux prêteurs du diocèse, en hypothéquant une propriété commerciale jugée non essentielle et les actions du diocèse dans la compagnie The Casket Printing & Publishing (2006) Limited.

Alors qu'il y avait une certaine hésitation à emprunter pour honorer notre engagement par rapport au règlement, il était convenu par le Comité qu'il fallait faire tout notre possible pour assurer que le prix du marché obtenu pour la vente des propriétés ne soit pas inutilement grevé par notre démarche de liquidation. A cette fin, nous sommes heureux de signaler que les prix de vente des biens immobiliers sont demeurés forts et ont atteint ou même dépassé la valeur de nos estimées préliminaires. Étant donnée notre démarche d'emprunt dans ce processus de liquidation, nous espérons que le diocèse ne sera pas contraint à vendre des propriétés à un rabais important par rapport au cours du marché général.

La Compagnie The Casket Printing & Publishing (2006) Limited :

Le Comité arrive à la dernière étape en vue d'une entente pour disposer des intérêts du diocèse dans la compagnie The Casket Printing & Publishing (2006) Limited (the Casket).

Comme nous vous l'avons déjà dit, le Comité a embauché l'entreprise internationale de consultation Grant Thornton pour l'assister dans la commercialisation et la vente de cet avoir. Une procédure importante a été mise en œuvre pour identifier des acheteurs potentiels. Ceci a été suivi d'un appel d'offres qui a finalement donné un seul adjudicataire. Les négociations sont présentement dans les dernières étapes vers la réalisation de cette transaction pour ou avant le 31 janvier 2012. Nous pensons que les revenus de cette vente atteindront ou dépasseront nos estimées originales de la valeur des intérêts du diocèse. Tout l'argent provenant de cette vente sera utilisé pour rembourser l'emprunt acquis pour financer le paiement du Règlement dû en novembre 2011.

Choisir de ne pas participer au Règlement légal :

Selon les termes de réclamation du Règlement légal collectif, les personnes qui étaient reconnues comme membre du groupe des requérants avaient le droit d'accepter le Règlement légal ou choisir de ne pas y participer et intenter une action indépendante contre le diocèse. Six individus ont fait connaître leur intention de poursuivre leur action en dehors du Règlement légal collectif. A ce jour, quatre de ces individus ont commencé leurs poursuites contre le diocèse par l'entremise de leur conseiller juridique. Ces réclamations suivront la voie des litiges généraux et seront gérées par le Conseil diocésain. Présentement il est impossible de faire un estimé exact de la valeur de ces réclamations. Cependant, le Comité est attentif à ces obligations potentielles et, dans ses échanges avec le Conseil diocésain, il a prévu le coût financier de ce litige au budget de l'ensemble du Règlement.

Mesures générales légales :

A ce jour, la grande majorité des transactions de propriétés associées au processus de liquidation a été coordonnée par des avocats qui sont aussi des paroissiens du diocèse. Ces avocats ont offert leurs services gratuitement. Le Comité leur est profondément reconnaissant pour ce geste de solidarité. Nous espérons que, à mesure que se déroule ce processus de liquidation, le Comité pourra identifier d'autres avocats-paroissiens du diocèse qui seraient peut-être prêts à se présenter pour aider à la réalisation de ce processus.

Comme nouvelle démarche pour minimiser les coûts liés avec ce litige du Règlement légal collectif, en mars 2011 le Comité s'est entendu avec le Conseil diocésain pour prévoir un programme d'honoraires mensuels fixes pour l'achèvement des affaires associées au Règlement collectif. Ce programme allait jusqu'en novembre 2011. En conséquence, le Conseil diocésain a été payé entièrement pour tous les services professionnels concernant l'achèvement des affaires liées au Règlement. Le Comité était persuadé que cette démarche serait d'une utilité maximale pour le diocèse sans diminuer en aucune manière l'exécution professionnelle des services légaux.

Tournés vers l'avenir :

Le diocèse continue de faire face à un sérieux défi pour recueillir des fonds selon son programme de la liquidation de propriétés. Le sous-comité immobilier du FLAC se rencontre chaque semaine avec ses conseillers professionnels pour revoir la situation de la transaction des propriétés et pour

étudier des stratégies en ce qui concerne une méthode ordonnée de liquidation. Sans ce comité, le programme de la liquidation de nos propriétés n'aurait pas eu le degré de succès qu'il a connu. Tout en allant de l'avant, nous continuons d'espérer qu'il y aura un renforcement général du marché immobilier pour que la liquidation de nos propriétés puisse être terminée à temps et selon nos prévisions budgétaires. Cependant, comme nous avons fait pour le paiement de novembre 2011, le Comité continue d'étudier toutes les options possibles pour faire face aux obligations financières du Règlement tout en sauvegardant l'intégrité de ses opérations en cours et en conservant la valeur des biens qui lui restent en vue de l'avenir.

Personnellement, j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier mes collègues pour leurs efforts infatigables en vue d'arriver finalement à relever tous les défis légaux et à conclure les actions intentées contre le diocèse qui sont associés aux victimes d'abus. Merci aussi à chaque paroissien et paroissienne pour votre patience et votre compréhension alors que nous avançons dans ce processus.

Comme toujours, si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à nous contacter, moi ou n'importe quel membre de notre Comité dont les noms se trouvent ci-dessous.

Sincèrement,

James R. Gogan
Président

Les membres du Comité FLAC sont :

| | |
|-----------------------|----------------------------|
| Mgr Brian Dunn | Père Paul Abbass |
| Père Angus MacDougall | Père William MacPherson |
| M. Frank Gillis, QC | Mad. Irene Lefort |
| M. John Higgins | M. Gerry Mackenzie, F.C.A. |
| M. James R. Gogan | Mad. Mary Oxner |

- Si vous désirez contacter un ou des membres du Comité consultatif financier et légal, veuillez demander au curé de votre paroisse de vous donner leurs coordonnées.